

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 15 octobre 2018, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-18-204

Terminal Maritime Sorel-Tracy Projet d'implantation d'entrepôt

Considérant que la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy a fait une demande de dérogation mineure concernant la hauteur permise d'un bâtiment accessoire pour l'implantation d'un entrepôt dans la zone IC-131;

Considérant que ladite compagnie a confirmé à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel qu'elle ajoutera des éléments architecturaux à la façade du bâtiment qui permettront l'harmonisation de l'entrepôt et de la zone industrielle avec le paysage environnant et que le tout sera préparé par un architecte;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte la demande de dérogation mineure de la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy, avec sa confirmation que des éléments architecturaux seront ajoutés à la façade du bâtiment de l'entrepôt, le tout préparé par un architecte.

RECOMMANDATION CP-18-205

Renouvellement des infrastructures municipales des rues Moreau, Pie X, Catherine et partie de Saint-Pierre Décompte progressif no 2

Considérant que la compagnie Danis Construction Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 1^{er} octobre 2018 intitulé « Décompte progressif no 2 »;

Considérant que la firme d'ingénieurs conseils Les Consultants S.M. Inc., dûment mandatée pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du décompte progressif no 2 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 616 249,06 \$, incluant les taxes et une retenue de 10%;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 616 249,06 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%, à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 1^{er} octobre 2018, le tout tel que décrit au décompte progressif no 2 et conformément aux avis de la firme d'ingénieurs conseils Les Consultants S.M. Inc., lesdits travaux étant financés par le règlement d'emprunt numéro 373.

RECOMMANDATION CP-18-206

Budget 2019 Investigation de coûts

Considérant que les membres du Conseil municipal désirent, pour l'étude du budget 2019, une investigation de coûts estimatifs pour des projets de scellant de fissure d'enrobés bitumineux sur la rue Montcalm, du resurfacement de la rue Saint-Joseph avec l'installation de luminaires architecturaux ainsi que l'aménagement des rues Désiré et Étienne dans le cadre du projet de la route industrielle;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE s'enquérir auprès d'ingénieurs, de fournisseurs et/ou d'entrepreneurs pour une estimation des coûts concernant les projets de scellant de fissure d'enrobés bitumineux sur la rue Montcalm, du resurfacement de la rue Saint-Joseph avec l'installation de luminaires architecturaux ainsi que l'aménagement des rues Désiré et Étienne dans le cadre du projet de la route industrielle.

ARÉNA

Le Secrétaire-trésorier fait état des activités de l'aréna ainsi que des diverses correspondances.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-18-207

Soirée des bénévoles 2019 **Souper - Spectacle à la salle municipale** **Programmation 2019**

Considérant que la Soirée des Bénévoles 2018 a remporté un franc succès grâce au bon travail des membres de l'organisation;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE des félicitations soient adressées à tous les organisateurs de la Soirée des Bénévoles 2018.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel présente la soirée des bénévoles 2019 à la salle municipale Olivar Gravel, le 5 octobre 2019, selon la formule d'un souper et d'un spectacle en soirée pour remercier les nombreux bénévoles.

RECOMMANDATION CP-18-208

Féerie des Lumières **11 au 13 janvier 2019** **Promotion de l'événement**

Considérant que Cournoyer Communication marketing a déposé deux (2) soumissions pour la promotion de la Féerie des Lumières qui aura lieu du 11 au 13 janvier 2019;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte la soumission la plus élaborée de Cournoyer Communication marketing pour la promotion de la Féerie des Lumières, qui aura lieu du 11 au 13 janvier 2019, au montant soumis de 5 070,00 \$ plus les taxes applicables.

RECOMMANDATION CP-18-209

Ville de Sorel-Tracy **Panneaux électroniques**

Considérant que les membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désirent publiciser l'événement « La Féerie des Lumières 2019 » sur les panneaux électroniques de la Ville de Sorel-Tracy;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande l'autorisation d'afficher une publicité pour la tenue de l'événement « La Féerie des Lumières 2019 » sur les panneaux électroniques de la Ville de Sorel-Tracy.

REPRÉSENTATION

RECOMMANDATION CP-18-210

Représentation

En réponse à l'invitation formulée ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

- Carrefour Jeunesse Emploi Pierre-De Saurel
Invitation au 20 ans du CJE : **refusée**

Le conseiller Jean-Guy Cournoyer se retire jugeant être en conflit d'intérêt.

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-18-211

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- Projet « Filles » - Demande prêt de la petite salle : **Petite salle gratuite**
- Projet « Filles » - Contribution financière : **200,00 \$**

Le conseiller Jean-Guy Cournoyer réintègre le caucus.

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-18-212

Oasis St-Joseph Inc. Espaces de stationnement

Considérant que le conseil de l'Oasis Saint-Joseph Inc. a demandé de louer deux (2) places de stationnement pour ses locataires dans le rond-point du Parc Olivar Gravel, propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

Considérant que les membres du Conseil municipal désirent octroyer plus de deux (2) espaces de stationnements pour les résidents de l'Oasis Saint-Joseph Inc. suite à la demande formulée par des locataires dudit établissement;

Considérant que le Conseil est d'accord pour que les résidents de l'Oasis Saint-Joseph Inc. se stationnent, pour la période hivernale, dans le rond-point du Parc Olivar Gravel, près de la rue Montcalm, déneigement à ses frais;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil municipal autorise l'Oasis Saint-Joseph Inc. à utiliser, à titre de stationnement, le rond-point du Parc Olivar Gravel, près de la rue Montcalm, pour la période hivernale, le tout sans déneigement, aux risques et périls des utilisateurs et sans aucune responsabilité de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

QU'une demande devra être adressée à la Ville pour ces espaces de stationnement à chaque année.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se réserve le droit de annuler la présente sans autre avis et préjudice.

RECOMMANDATION CP-18-213

Maison la source

Appui violence conjugale

Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se déclare comme une VILLE alliée contre la violence conjugale.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel hisse le drapeau lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec.

RECOMMANDATION CP-18-214

Propriété du 319-321-323, rue Filiatrault

Démolition et soumission

Considérant que la démolition du bâtiment mentionné en rubrique, détruit par un incendie, tarde à se réaliser au grand dam des résidents voisins de ce secteur;

Considérant que le propriétaire a mentionné dans une correspondance qu'il doit étudier deux soumissions;

Considérant que les membres du Conseil souhaiteraient recevoir une copie desdites soumissions;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

DE demander au propriétaire de l'immeuble mentionné en rubrique de fournir lesdites soumissions de démolition.

DE s'enquérir auprès de l'assureur impliqué dans ce dossier du déroulement et de la suite envisagée.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-18-215

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier